

Delémont, le 21 janvier 2015

A16 Transjurane – Section 8 (Delémont Est – Frontière cantonale)  
Réaménagement de la route cantonale RC6 dans le secteur de la Roche St-Jean

## **Choindez-Roches: fermeture complète de la route cantonale RC6, entre le giratoire provisoire de Rebeuvelier et la Charbonnière à Roches, du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 août 2016**

**Dossier de presse réalisé à l'occasion de la publication officielle de la fermeture de  
la route cantonale RC6 entre Choindez (JU) et Roches (BE)**

### **Résumé**

---

Le réaménagement de la route cantonale RC6 dans le secteur de la Roche St-Jean se concrétise: dès mars 2015, la circulation entre le giratoire de Rebeuvelier (JU) et la Charbonnière à Roches (BE) sera réglée par des feux de signalisation. Ce tronçon sera ensuite complètement fermé à tous les usagers, du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 août 2016. Les véhicules habilités à circuler sur l'autoroute et équipés d'une vignette autoroutière seront déviés par l'A16 entre la demi-jonction de Choindez et Moutier. Une déviation par le Pichoux sera mise en place pour les autres véhicules motorisés. Pour les piétons et les cyclistes, la liaison entre Roches et Choindez sera assurée par la ligne officielle de CarPostal Delémont – Moutier qui transitera par l'A16, ainsi que par un bus-navette entre Roches et Moutier.

### **Contexte**

---

Les travaux de réaménagement de la route cantonale RC 6 dans le secteur de la Roche St-Jean, liés à la réalisation de l'A16 entre Delémont et Choindez, seront engagés à partir de mars 2015 avec près de dix mois de retard en raison du recours d'un consortium d'entreprises qui a finalement été débouté.

Ces travaux engendreront des perturbations importantes du trafic entre Choindez et Roches. A partir du début mars 2015, la circulation entre le giratoire provisoire de Rebeuvelier et la Charbonnière à Roches sera réglée par des feux de signalisation.

### **Fermeture de la RC6**

---

Du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 août 2016, ce tronçon sera complètement fermé à tous les usagers. Durant cette période de onze mois, le trafic motorisé habilité à circuler sur les autoroutes et en possession d'une vignette autoroutière empruntera l'A16 à partir de la demi-jonction de Choindez.

Pour le trafic motorisé non autorisé à circuler sur l'autoroute, l'itinéraire de déviation proposé passera par la route du Pichoux. Pour les piétons et les cyclistes, la liaison Roches-Choindez sera assurée par les transports publics. Un bus-navette spécial entre Roches et Moutier, dont l'horaire sera adapté aux besoins actuels, complétera la liaison officielle entre Delémont et Moutier qui transitera par l'A16.

Au vu des perturbations que la fermeture de la RC6 à la Roche St-Jean va engendrer pour les usagers, le Service des infrastructures a demandé à la Confédération de déclasser l'A16 sur quelques centaines de mètres afin que tous les types d'usagers soient autorisés à emprunter le tronçon de l'A16 entre la demi-jonction de Choindez et le tunnel du Raimeux. L'Office fédéral des routes a toutefois refusé cette proposition pour des raisons de sécurité.

### **Publication officielle et information aux habitants de Roches**

---

Le Service des infrastructures du canton du Jura, en collaboration avec l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, publie ce mercredi (21 janvier 2015) l'annonce de cette fermeture complète de la RC6 dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura, dans la Feuille officielle du Jura bernois et dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier, ouvrant ainsi les voies de droit y relatives. Un "tous-ménages" sera en outre prochainement diffusé à Roches afin d'informer de façon exhaustive les personnes les plus concernées par les perturbations générées.

### **Présentation générale des travaux à réaliser**

---

Le concept de la réalisation de la demi-jonction de Choindez prévoit la correction de la route cantonale RC6 dans le secteur de la Roche St-Jean. Le projet de la demi-jonction intègre la conservation d'un corridor à faune d'importance suprarégionale, le seul du canton du Jura. Diverses variantes d'aménagement de l'autoroute et de la route cantonale ont été étudiées. Celle retenue a été considérée comme optimale par la Confédération, le canton et les projecteurs.

Le nouveau tracé de la RC6 présentera une meilleure géométrie. Il prend naissance dans le giratoire de la Verrerie et se situe en rive gauche de la Birse, empruntant un premier pont déjà construit, un tunnel de 115 m parallèle au tunnel CFF, puis un second pont de 79 m sur la Birse pour rejoindre le tracé actuel de la route qui sera rehaussée et élargie au pied de la falaise de la Roche St-Jean. L'ensemble de ces travaux se termineront à fin août 2016. Quant au tronçon autoroutier Delémont Est – Choindez, il sera mis en service à la fin de la même année.

### **Programme prévisionnel des travaux**

---

En raison du recours d'un consortium d'entreprises dont l'offre pour les travaux de correction de la RC6 n'avait pas été retenue, recours rejeté en octobre 2014 par la Cour administrative, les travaux prévus d'avril à décembre 2014 ont été reportés. Ils reprendront en mars 2015 selon le nouveau programme ci-dessous:

- février 2015: installation du chantier;
- mars 2015: démarrage des travaux;
- avril 2015 – automne 2015: excavation du tunnel à la machine à attaque ponctuelle;
- avril 2015 – fin 2015: exécution de la première partie du pont sud (réalisation de l'unique pile centrale et bétonnage de la partie du pont surplombant la Birse sur 50 m);

-été 2015 – été 2016: réalisation de la tranchée couverte et du portail nord du tunnel, puis remblayage;

-octobre 2015 – août 2016: construction de la seconde partie du pont sud (29 m) et d'un nouveau mur (estacade) dont la partie supérieure est en surplomb de la rivière sur une longueur de 46 m et qui permettra un élargissement de cette dernière au pied de la falaise de la Roche St-Jean;

-2<sup>ème</sup> semestre 2016: mise en service du nouveau tracé de la RC6;

-fin 2016: inauguration du dernier tronçon de l'A16 dans le canton du Jura, Delémont Est – Choindez.

### **Perturbations du trafic: programme**

---

-mars 2015: circulation alternée au moyen de feux de signalisation sur le tronçon entre le giratoire provisoire de Rebeuvelier et la Charbonnière;

-du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 août 2016: fermeture complète de ce tronçon à tous les usagers.

Quant aux travaux en cours depuis mars 2014 à la sortie de Choindez, à savoir la réfection du mur sur la Birse et du revêtement routier, ils se termineront avant le 30 juin 2015. D'ici là, la circulation sera réglée par des feux de signalisation.

### **Conclusion**

---

Le Service des infrastructures, conscient de l'importance des perturbations engendrées par la fermeture de la route cantonale RC6, mettra tout en œuvre, dans les limites du possible, pour diminuer au maximum les inconvénients de la fermeture de la RC6 pour les habitants de Roches et certains usagers. Il les remercie par avance de leur compréhension et se tient à leur disposition pour tout complément d'informations<sup>1</sup>.

### **Annexes**

---

-schéma du secteur en chantier avec mise en évidence du tronçon fermé à tous les usagers;

-texte de la publication officielle du 21 janvier 2015 paru dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura, dans la Feuille officielle du Jura bernois et dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier.

### **Personne de contact**

M. Christophe Riat – Délégué à l'information A16 – christophe.riat@jura.ch - 079 873 87 91.

---

<sup>1</sup> La route cantonale RC6 avait déjà dû être fermée à tout type d'utilisateur du 22 octobre au 2 novembre 2001 en raison des travaux de stabilisation de blocs sur les arêtes rocheuses surplombant la route. A cette époque, l'ampleur des perturbations était plus importante: la déviation par l'A16 n'était en effet pas possible, cette dernière n'étant pas encore construite.